

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Nathalie Groleau, greffière-trésorière de la MRC de Mékinac, que lors de la séance extraordinaire tenue le 12 décembre 2024, le conseil de la MRC de Mékinac a adopté le règlement «*2023-194 de remplacement de contrôle intérimaire relatif à l'implantation d'éolienne sur le territoire de la MRC de Mékinac*», qui est entré en vigueur le 14 février 2025 à la suite de l'approbation du Ministère des affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du règlement ci-haut mentionné sur le site internet de la MRC de Mékinac www.mrcmekinac.com ou au bureau de la MRC pendant les heures d'ouvertures au 560 rue Notre-Dame à St-Tite.

Fait, donné et signé à Saint-Tite,
Ce 20 février 2025



Nathalie Groleau
Greffière-trésorière